

Rencontre du Conseil d'Etat avec les partis politiques neuchâtelois

Mercredi 14 mars 2012, le Conseil d'Etat in corpore a accueilli, dans le cadre des rencontres annuelles traditionnelles, les responsables des partis et des groupes parlementaires libéral-radical, socialiste, UDC et PopVertsSol à l'Abbaye de Bevaix. Cette réunion a été largement consacrée au projet Agglomération et RER neuchâtelois et à la politique hospitalière.

Politique hospitalière

Le Conseil d'Etat et les représentants des partis politiques ont échangé autour du dossier hospitalier, à la veille du débat qui se tiendra au Grand Conseil les 27 et 28 mars prochains. Différents scénarios ont en outre été discutés dans le cas où l'une ou l'autre, ou les trois initiatives ne seraient pas retirées et qu'un référendum soit déposé.

Agglomération et RER neuchâtelois

Concernant la demande des communes neuchâtelaises au Conseil d'Etat d'un report de date de la votation cantonale sur le RER prévue en septembre 2012, les partis politiques et le Conseil d'Etat se réuniront tout prochainement pour examiner ensemble les tenants et aboutissants de cette requête. En outre, les partis politiques ont souligné l'importance que le week-end de votation sur le RER ne comporte aucun autre objet.

Quant à la campagne, le souhait exprimé par les partenaires politiques est de pouvoir la mener tous ensemble, avec le Conseil d'Etat, cela afin de bien marquer la volonté qui est celle de tout un canton. Ce soutien à la campagne est aussi le fait des communes neuchâtelaises, ainsi que l'a rappelé le gouvernement cantonal.

Le Conseil d'Etat a pour sa part informé les partenaires qu'il prendra connaissance tout prochainement des résultats de la consultation menée sur le projet agglomération et RER neuchâtelois.

Redressement des finances cantonales

Interpellé sur l'état de situation des travaux du redressement des finances cantonales, le Conseil d'Etat a rappelé que le processus est long et astreignant, mais qu'il porte déjà ses fruits, la preuve étant une diminution de la dette enregistrée. Toutefois, les efforts de redressement doivent être poursuivis avec rigueur, condition sine qua non pour assurer un financement du RER, compte tenu aussi d'autres échéances importantes, notamment la recapitalisation de la caisse de pensions Prévoyance.ne.

Cantonalisation de l'impôt des personnes morales

Le Conseil d'Etat a présenté l'état des travaux en cours tendant à esquisser une solution dans l'optique de la cantonalisation de l'impôt des personnes morales. Actuellement, les réflexions tournent autour d'une nouvelle répartition de l'impôt entre les communes, soit une part fixe et une part variable; cette dernière serait redistribuée selon deux critères principaux, d'une part la population et d'autre part le nombre d'emplois.

D'ici la fin du semestre, une solution devrait se dessiner et un projet de rapport sera alors adressé au Grand Conseil. Ensuite, il s'agira de mener à bien les travaux du désenchevêtrement. Cela permettra alors de procéder à une réévaluation de la péréquation financière. Il s'agit là d'enjeux importants sur le plan de la solidarité intercommunale a tenu à souligner le Conseil d'Etat.

Pour de plus amples renseignements :

Gisèle Ory, présidente du Conseil d'Etat, tél. 032 889 61 00.

Neuchâtel, le 16 mars 2012